

**Profession de foi de VARIANCE**  
**Elections au Conseil National des Universités- 2011**  
**6<sup>ème</sup> section- Sciences de gestion**  
**www.variance-cnu06.org**

---

*La liste Variance n'est rattachée à aucun syndicat. Ses membres s'accordent sur plusieurs principes relatifs à : l'évaluation (1) ; la gestion des carrières (2) ; le fonctionnement du CNU et la déontologie (3).*

### **1- EVALUATION**

- Pour la défense de l'enseignant-chercheur et contre une évaluation-sanction : Si **Variance** est attachée au principe de l'évaluation nationale des candidats à la promotion ou à la qualification, elle s'interroge sur le nouveau rôle d'évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs confié au CNU dans le cadre de la loi LRU. Ce dernier devra en effet émettre un avis sans visibilité aucune sur la manière dont cet avis sera utilisé localement. Il est à craindre qu'un même avis débouche sur des conséquences tout à fait différentes selon les lieux d'exercice des enseignants-chercheurs. Partant du principe qu'une grande majorité d'enseignants-chercheurs accomplit ses missions de manière satisfaisante, **Variance** luttera contre tout projet de grille d'évaluation biaisé négativement<sup>1</sup>. **Variance** militera activement au sein du CNU pour l'adoption d'un dispositif permettant de distinguer, en tenant compte de la variété des missions et de la diversité des parcours, un engagement « satisfaisant » d'un engagement « au-dessus de la moyenne » ou d'un engagement « exceptionnel ». Devant toute tentative imposée de l'extérieur de confier au CNU un rôle d'évaluation-sanction, **Variance** s'engage à assurer le plus loyalement possible la défense de l'enseignant-chercheur.

- Respect de la diversité des pratiques de recherche : **Variance** s'est donné pour objectif de défendre la diversité des pratiques de recherche et des écoles de pensée sans prépondérance de l'une d'entre elles. Les divergences d'approches et de méthodes sont constitutives de notre discipline et se révèlent, par nature, enrichissantes. Ce principe a présidé à la constitution de la liste. Il a été et sera constamment défendu par vos élus. Ce pluralisme doit conduire à évaluer les recherches, et donc les candidats à la qualification, au recrutement et à la promotion, en respectant la diversité des choix analytiques et méthodologiques, sans *a priori*. Très attachée à la qualité scientifique des publications, **Variance** considère qu'au-delà des différences d'approches, de méthodes, de champs, il est crucial que soit aussi encouragée l'originalité scientifique et que se développent les recherches permettant d'éclairer les défis qui touchent les organisations et la société. **Variance** milite pour une conception pluraliste de la qualité de la recherche. **Variance** défend le principe d'une approche multi-critères des travaux des collègues, s'appuyant notamment sur les divers classements des revues existants, sans pour autant les utiliser de manière mécanique ou exclusive. A ce titre, **Variance** prône la fin du classement hybride et inéquitable économie-gestion (section 37 du CNRS) et promeut l'élargissement de la liste des revues en sciences de gestion. Plus largement, **Variance** souhaite prendre en compte la pluralité des contributions intellectuelles.

- Prise en compte de l'ensemble des missions attachées à nos fonctions : Si les activités de recherche, d'enseignement ou les responsabilités collectives peuvent se répartir tout au long de la carrière, **Variance** est attachée à ce que toutes les promotions (maîtres de conférences et professeurs) et les recrutements des professeurs par la voie longue, bénéficient aux candidats qui ont accepté d'assurer l'ensemble des missions attachées à la fonction d'enseignant-chercheur ; et notamment les responsabilités administratives, pédagogiques et d'encadrement de la recherche.

### **2- GESTION DES CARRIERES**

- Lancement d'une consultation nationale sur le concours d'agrégation : Tout en rappelant son attachement à un concours national, **Variance** s'interroge sur l'attractivité des concours d'agrégation. **Variance** ouvrira le débat à l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs en sciences de gestion et lancera une réflexion sur ce thème ainsi qu'une consultation nationale, afin de proposer une éventuelle réforme des concours.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui, la grille proposée par la CP-CNU n'est composée que de 4 items : « positif » ; « réservé » ; « alerte », « différé ».

- Pour une augmentation du nombre de postes de professeur par la voie longue (46.3) : **Variance** observe un déficit du nombre de professeurs par rapport à la proportion de maître de conférences dans notre discipline. **Variance** promeut une augmentation des voies d'accès aux fonctions de professeur par la voie longue et demande la fin du ratio 1/9<sup>2</sup>. Pour améliorer cette procédure de recrutement/promotion, **Variance** propose que le CNU demande la modification de l'article 49-3 du décret du 6 juin 1984, afin de rendre notamment obligatoire l'audition de ces candidats par le CNU.

### **3- FONCTIONNEMENT DU CNU ET DEONTOLOGIE**

- Refus de l'autopromotion : Les élus de la liste **Variance** renoncent à être candidats à une promotion nationale instruite par le CNU pendant la durée de leur mandat. Ils s'engagent à œuvrer pour faire adopter durablement cette bonne pratique par le CNU 6ème section. Ce principe devrait aller de soi, car la promotion par le CNU de membres y siégeant est entachée d'évidents conflits d'intérêt. D'autres sections l'ont adopté depuis longtemps. Sur l'ensemble de la mandature et tous types de promotions confondus, 71% des candidats professeurs membres du CNU et 84% des candidats maîtres de conférences membres du CNU ont bénéficié d'une autopromotion. Sur la même période, pour les candidats extérieurs au CNU, le taux de promus s'établit à 14% pour les professeurs et 20% pour les maîtres de conférences. Les élus de **Variance** s'abstiendront systématiquement de soutenir les promotions de membres en place du CNU, quelle que soit la qualité de leur dossier. Le principe de non autopromotion aura d'autant plus de chances d'être enfin adopté que la liste **Variance** recueillera un grand nombre de suffrages.

- Renouvellement et diversité des candidats : Aucun des candidats de **Variance** ne siégeait au CNU lors de la précédente mandature et aucun des élus-titulaires ne siègera plus de 4 ans. **Variance** reste attachée au principe de non enracinement au sein du CNU et défend ce principe dans ses pratiques. Par ailleurs, la constitution de la liste respecte le principe de variété, afin de rassembler le corps des enseignants-chercheurs en gestion dans sa diversité, en fédérant des profils très différents. Notre liste souhaite refléter la diversité des carrières, des genres, des appartenances géographiques et des établissements.

- Transparence et information : **Variance** continuera de défendre la politique de publication des critères d'évaluation et des résultats des sessions du CNU. **Variance** milite pour que les CV des membres du CNU soient disponibles publiquement pendant toute la mandature. Dans un souci de transparence et de réduction des asymétries d'information, **Variance** demande au Ministère de donner au CNU des moyens modernes de fonctionnement, notamment par la mise en ligne des dossiers à la qualification et à la promotion pour qu'ils soient consultables pendant la session, par tous les membres du CNU<sup>3</sup>. Toujours dans un souci de plus grande démocratie, **Variance** continuera à informer les collègues sur la gestion de leur carrière. **Variance** s'est ainsi dotée d'un site Internet ([www.variance-cnu06.org](http://www.variance-cnu06.org)) sur lequel figure par exemple un guide exhaustif de l'enseignant-chercheur (grilles de traitement, textes régissant la profession, revues classées).

- Contre l'utilisation politique des nominations au CNU : Un tiers des membres du CNU sont actuellement nommés par le Ministère. Ce mécanisme a montré que le choix de certains nommés n'était aucunement fondé sur un principe de rééquilibrage disciplinaire ou géographique, mais était utilisé pour renverser les majorités issues des urnes. Le maintien du cordon entre gouvernement et instance de promotion des universitaires nous semble difficilement soutenable. Face au risque d'utilisation politique des nominations, **Variance** se prononce contre ce principe et plaide pour que les 36 membres du CNU soient tous des membres issus des urnes. Tant que le principe de nomination sera maintenu, **Variance** demande à ce que les membres non élus soient désignés par le Ministère sur proposition de chacune des listes, au prorata du nombre de voix obtenues à l'issue du scrutin.

*Seule instance nationale représentative de l'ensemble des professeurs et des maîtres de conférences en sciences de gestion, la 6<sup>ème</sup> section du CNU doit s'exprimer collectivement sur toutes ces questions, et donc sur le devenir des sciences de gestion à l'Université, auprès du Ministère, du CNRS et de la Conférence des Présidents d'Universités.*

---

<sup>2</sup> Le nombre de promotions à la voie longue est aujourd'hui contingenté à 1/9 du nombre de postes offerts par la voie des concours.

<sup>3</sup> Actuellement, seuls les deux rapporteurs sur les 36 membres du CNU ont connaissance des dossiers.

## Collège : Professeur des Universités

### Liste VARIANCE

		<b>PRÉNOM ET NOM</b>	<b>ÉTABLISSEMENT</b>
<b>1</b>	Titulaire	Isabelle HUAULT	Université de Paris Dauphine
	Suppléant	Valérie CHANAL	Université de Grenoble
<b>2</b>	Titulaire	Éric VERNETTE	Université de Toulouse I
	Suppléant	Jean-Luc GIANELLONI	Université de Chambéry
<b>3</b>	Titulaire	Frédérique PIGEYRE	Université de Paris Est Créteil
	Suppléant	Florent NOEL	Université de Nancy 2
<b>4</b>	Titulaire	Patrick SENTIS	Université de Montpellier
	Suppléant	Laurent VILANOVA	Université de Lyon 2
<b>5</b>	Titulaire	Dominique BESSIRE	Université d'Orléans
	Suppléant	Gerald NARO	Université de Montpellier
<b>6</b>	Titulaire	Ahmed BOUNFOUR	Université de Paris Sud
	Suppléant	Marc FAVIER	Université de Grenoble
<b>7</b>	Titulaire	Isabelle MARTINEZ	Université de Toulouse 3
	Suppléant	Yannick LEMARCHAND	Université de Nantes
<b>8</b>	Titulaire	Lars MEYER WAARDEN	Université de Strasbourg
	Suppléant	Claire GAUZENTE	Université de Rennes
<b>9</b>	Titulaire	Karim MESSEGHEM	Université de Montpellier
	Suppléant	Didier CHABAUD	Université d'Avignon
<b>10</b>	Titulaire	Patrice LAROCHE	Université de Nancy 2
	Suppléant	Didier CAZAL	Université de Lille 1
<b>11</b>	Titulaire	Xavier LECOCQ	Université de Lille 1
	Suppléant	Thomas LOILIER	Université de Caen
<b>12</b>	Titulaire	Hélène RAINELLI	Université de Paris 1
	Suppléant	Michel LEVASSEUR	Université de Lille 2

## Collège : Maîtres de conférences

### Liste VARIANCE

		PRÉNOM ET NOM	ÉTABLISSEMENT
<b>1</b>	Titulaire	Sandrine Hollet	Paris-Est Créteil
	Suppléant	Odile Chanut	Aix-Marseille 2 IUT
<b>2</b>	Titulaire	Pierre Labardin	Dauphine
	Suppléant	Karima Bouaiss	Tours
<b>3</b>	Titulaire	Hélène Delacour	Toulouse 1
	Suppléant	Christophe Torset	CNAM
<b>4</b>	Titulaire	Emmanuel Houzé	Montpellier 2
	Suppléant	Marie Laurence Caron	Grenoble
<b>5</b>	Titulaire	Jean-Pierre Pichard Stamford	Bordeaux
	Suppléant	Fabienne Villesèque Dubus	Perpignan
<b>6</b>	Titulaire	Corinne Vercher	Montpellier 3
	Suppléant	Géraldine Galindo	Paris 11 - IUT
<b>7</b>	Titulaire	Valérie Pallas Saltiel	Paris-Est Créteil
	Suppléant	Philippe Eynaud	CNAM
<b>8</b>	Titulaire	Sylvie Sammut	Montpellier 1 - ISEM
	Suppléant	Christelle Camman	Aix-Marseille 2 IUT
<b>9</b>	Titulaire	Eva Delacroix	Paris - Dauphine
	Suppléant	Sophie Rieunier	Paris 1
<b>10</b>	Titulaire	Nathalie Raulet Croset	Paris 1 IAE
	Suppléant	Manuel Cartier	Dauphine
<b>11</b>	Titulaire	Laurent Fontowicz	Lille 2
	Suppléant	Geoffroy Enjolras	Aix-Marseille
<b>12</b>	Titulaire	Gwénaëlle Nogatchewsky	Dauphine
	Suppléant	Olivier Keramidas	Aix-Marseille 3